



Ordre débloqué : Litige Notaire - Banque

Par **filoutch**, le **27/12/2012** à **13:55**

Bonjour, pour un achat en vefa, en suivant l'avis des forums de cbanque j'avais en tête un ordre de débloqué : ptz+, apport perso et prêt immobilier 3,85%. Je vois avec ma banque (caisse d'épargne), le service crédit me signale qu'ils sont à mon service et que je choisis l'ordre que je veux.

A partir de là, tout semble parfait jusqu'à la réception de l'acte de vente du notaire. En effet, sur le document, il est noté que le client est obligé d'utiliser la totalité de son apport personnel pour le paiement de 30% de la somme le jour de la signature. Je les contacte et l'étude me confirme les écrits car je cite "ça rassure le client, comme ça on est sûr que vous ne dilapiderez pas vos fonds perso".

Je ne comprend pas bien mais je me dit que je ferais secrètement le virement avec ma banque et que le notaire recevra la somme de 30% sans savoir comment a été financé ce montant. Je déchanté, à nouveau, car l'étude m'envoie le décompte financier en m'expliquant que le seul virement que je dois faire est celui de la totalité de mon apport perso, le restant des 30% sera un virement direct entre le service crédit de la banque et le notaire.

Je contacte ma banque afin de mettre en place le virement de mes fonds persos. Et là ma conseillère pique une colère contre le notaire, en 30 ans de carrière elle n'a jamais vu ça.

Alors je souhaite savoir qui a raison, le notaire ou la banque? Suis-je obligé d'utiliser mes fonds persos en premier ou non?

Merci, cordialement

Filoutch